



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres en**exercice:**

15

Présents :

10

Suffrages exprimés :

13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du jeudi 07 novembre 2024

Le sept novembre deux mille vingt-quatre, l'assemblée régulièrement convoquée le 25/10/2024, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges

PAPEGAY (LE POËT)

Sont présents : Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT), Madame Agnès REY (LE POËT), Madame Marie-Anne GUICHARD (LE POËT), Madame Geneviève GIVAUDAN (LE POËT), Monsieur Thimothée BLANC (LE POËT), Monsieur Bruno BAILLON (LE POËT), Monsieur Alain MONTAY (LE POËT), Monsieur Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE (LE POËT), Madame Pauline CHABOT (LE POËT), Madame Laurence DUVOULDY (LE POËT)

Représentés : Madame Audrey BELHIA () représentée par Madame Marie-Anne GUICHARD (LE POËT), Monsieur Bernard NEAU (LE POËT) représenté par Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT), Monsieur Jean-christophe SIMON () représenté par Monsieur Alain MONTAY (LE POËT)

Absents et excusés : Monsieur Jean-hubert FERRET (), Madame Michelle JOLIVET ()

Secrétaire de séance : Madame Agnès REY (LE POËT)

DE_082_2024 - PLU - Orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
--

Vu l'article L 153-31 du Code de l'Urbanisme,

Vu les articles L 153-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Vu l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme exigeant un débat au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD,

Vu la délibération n°81-2024 du 7 Novembre 2024, prescrivant la révision générale du PLU,

Après avoir évoqué le diagnostic communal et les enjeux, les orientations générales sont ensuite exposées au Conseil municipal par le Bureau D'études pour en débattre.

Monsieur le Maire propose ensuite au Conseil d'acter les orientations générales du PADD ainsi présentées par une délibération.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ainsi que les objectifs chiffrés tels qu'ils sont définis dans le document joint.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Georges PAPEGAY



Date de transmission de l'acte: 18/11/2024

Date de réception de l'AR: 18/11/2024

005-210501037-DE_082_2024-DE

A G E D I

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and diagonal strokes, located in the upper left corner of the page.

Date de transmission de l'acte: 18/11/2024
Date de reception de l'AR: 18/11/2024

005-210501037-DE_082_2024-DE
A G E D I